

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

7. Finances locales
7.10 - Divers

N° 86-2024

DECISION DU MAIRE

Modification des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation du domaine public pendant le festival des Mascarets

Le maire de la Ville de Pont-Audemer

VU la délibération n°101-2022 portant délégations du Conseil municipal ou à son représentant en vertu de l'article L2122-22 du CGCT;

VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

VU la décision n°22-2024 du 1^{er} février 2024 relative à la modification des tarifs,

CONSIDERANT la nécessité de rectifier le montant 2023 indiqué dans les tarifs de l'utilisation du domaine public dans le cadre du festival des Mascarets,

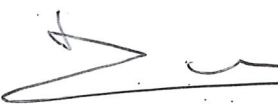
CONSIDERANT qu'aucune augmentation des tarifs au sujet de l'utilisation du domaine public dans le cadre du festival des Mascarets n'est appliquée,

DECIDE DE MODIFIER la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} février 2024 :

DROIT DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2023	2024
4 - Utilisation du domaine public pour les commerçants sédentaires et non sédentaires pendant la durée du Festival des Mascarets à l'occasion du concert d'ouverture et de la rue du Mascaret (hors forfait) Commerçants par m ²	20,00 €	20,00 €

Fait à PONT-AUDEMER le 10 avril 2024

Le Maire


Alexis DARMOIS

